



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 25 mai 2023



gières

Déroulé de la séance

- **Accueil ouverture de séance**
- **Quorum**
- **Annonce des pouvoirs**
- **Désignation de deux secrétaires de séance**
- **Mise aux voix du procès-verbal du conseil municipal du 6 avril 2023**
- **Compte-rendu de décisions du Maire**
- **Examen des projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour**



Signature des marchés relatifs à la première tranche des travaux de rénovation thermique du grand bâtiment de l'école René Cassin

- Début de la première phase des travaux : été 2023
- Réunion de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) : le 15 mai 2023
- Entreprises retenues sur préconisations de la C.A.O. :
 - **Lot 1 : désamiantage** : SUD EST MINAGE – 38420 Domène pour un montant de 68 295,33 € HT
 - **Lot 2 : couverture** : SE DES ETABLISSEMENTS RAYMOND MERLE - 38350 Susville pour un montant de 74 756, 02 € HT
 - **Lot 3 : menuiseries extérieures** : SOC EXPL CARBONERO ISOLATION - 38500 La Buisse, pour un montant de 123 296 € HT
 - **Lot 7 : flocage** : SOCIETE D'APPLICATION DE PRODUITS ISOLANTS – 38400 Saint-Martin-d'Hères pour un montant de 21 162,02 € HT

Rapporteur :
**Mickaël
GUIHENEUF**



Signature et attribution des marchés de travaux aux entreprises ci-dessus



FINANCES

Fixation des taux des taxes locales pour 2023

| | Taux 2022 | Variation arrondie | Taux 2023 |
|--|-----------|--------------------|-----------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 59,98 %* | 0 % | 59,98 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 21,83 % | 0 % | 21,83 % |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale | 3,96 % | 0 % | 3,96 % |

dont 15,90 % équivalent au transfert de la part départementale à la commune en 2021 (Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)



Adoption des taux des taxes communales de l'année 2023

Rapporteur :
**Sylvie
CUSSIGH**



Signature de la convention d'adhésion au dispositif « référent déontologue élus » proposé par le Centre de Gestion de l'Isère (CDG 38)

- **Désignation d'un référent déontologue chargé d'apporter à chaque élu local tout conseil utile au respect des principes de déontologie consacrés dans la charte de l'élu local**
- **Financement assuré par la cotisation additionnelle au CDG 38 (Rémunération du référent déontologue par le CDG 38 à hauteur de 80 € par consultation)**
- **Convention à compter du 1^{er} juin 2023 jusqu'au 31 décembre 2023**

Rapporteur :
Sylvie
CUSSIGH



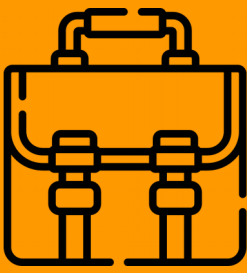
**Mise en place et signature de la convention
d'adhésion au dispositif « référent déontologue
élus »**



PERSONNEL

Scolarisation en classe U.L.I.S. (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) de deux enfants giérois à Grenoble – participation financière de la commune aux frais de scolarisation

- **Participation financière proportionnelle au coût de fonctionnement et calculée au prorata du nombre d'enfants scolarisés**
- **Actualisation à chaque rentrée scolaire en fonction des effectifs et de l'évaluation des charges**
- **Pour l'année 2022-2023 :
Participation financière fixée à 1 127 € X 2 enfants = 2 254 €**



SCOLAIRE

Rapporteur :
Lola
MALVOISIN



Signature de la convention de participation financière de la commune aux frais de scolarisation des deux enfants giérois

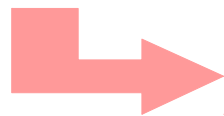


SOLIDARITES

Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur des populations touchées par les séismes qui ont frappé la Turquie et la Syrie

- **Séismes successifs dans les zones frontalières de la Turquie et de la Syrie début février 2023**
- **Versement d'une subvention d'un montant de 3 500 € au Comité international de la Croix Rouge (C.I.C.R.) (50 cts d'euros par habitant de la ville de Gières)**

Rapporteur :
**Sylvie
CUSSIGH**



Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle au C.I.C.R.